



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE US001
PARTIE SUD-EST

17 JUL. 2019

Juin 2019

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 prorogé par arrêté du 27 juin 2018

ENQUETE DU : 1^{er} avril 2019 au 3 mai 2019

APPROBATION DU PPR : 17 JUL. 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LEGENDE :

Périmètre d'étude

Zones réglementées

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes

ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention

ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention

ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

G : glissement

E : effondrement

Eb : éboulement chute de blocs

Ra : ravinement

